



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/269
12 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration, intitulée "Un pas en avant, deux pas en arrière : Asmara joue avec les mots", que le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a faite le 12 mars 1999 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

Annexe

DÉCLARATION, INTITULÉE "UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE :
ASMARA JOUE AVEC LES MOTS", QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DÉMOCRATIQUE D'ÉTHIOPIE
A FAITE LE 12 MARS 1999

Tout au long des initiatives de paix qui ont été prises depuis l'agression et l'occupation érythréenne du territoire éthiopien, l'Érythrée n'a fait preuve de constance que sur un point : elle ne retirerait éventuellement ses troupes que dans le contexte d'un redéploiement réciproque des forces éthiopiennes et des forces érythréennes.

C'est d'ailleurs la position que l'Érythrée aurait voulu voir entérinée par la Délégation de haut niveau de l'OUA, mais que celle-ci a rejetée. L'Éthiopie a elle aussi fait preuve de constance, et c'est sa position que la Délégation de haut niveau a fini par entériner, la base de l'Accord-cadre : l'Érythrée doit se retirer de tous les territoires éthiopiens occupés afin d'ouvrir la voie à un règlement pacifique de la crise.

D'aucuns auraient pu être tentés d'accorder le bénéfice du doute à l'Érythrée lorsqu'elle a déclaré "accepter" l'Accord-cadre de l'OUA après la défaite qu'elle a subie à Badme. Pour l'Éthiopie, il était d'emblée manifeste qu'il s'agissait d'une imposture, d'une manoeuvre tactique destinée à gagner du temps et que la sincérité de l'Érythrée était loin d'être acquise.

Il ne fait aujourd'hui plus aucun doute que l'acceptation de l'Érythrée de l'Accord-cadre de l'OUA n'était qu'un engagement feint, comme le prouve la déclaration que son Ministre des affaires étrangères a faite le 10 mars 1999 (S/1999/259). En assujettissant son retrait des autres zones occupées du territoire éthiopien à la démilitarisation de la frontière commune et au redéploiement simultané des forces, l'Érythrée ne fait que confirmer que sa prétendue acceptation de l'Accord-cadre n'était qu'un leurre et qu'il ne fallait y voir, comme l'Éthiopie l'a déjà affirmé à maintes reprises, qu'une manoeuvre tactique destinée à gagner du temps.

Nul besoin n'est donc de s'étendre sur la dernière déclaration de l'Érythrée, qui ne fait que réitérer une position que l'OUA jugeait inacceptable. Mais il pourrait être utile de répéter ce que le Président érythréen a déclaré lors du Sommet de l'Organe central de l'OUA tenu à Ouagadougou en décembre 1998 :

"... Bien que nous pensions que, si les hostilités venaient à cesser, la démarcation des frontières pourrait être effectuée rapidement, nous nous sommes dit prêts à redéployer nos forces dans le cadre d'une démilitarisation réciproque."

Ce que l'Accord-cadre exige de l'Érythrée, afin que la paix puisse être rétablie par voie de négociation, est qu'elle se retire de tous les territoires éthiopiens occupés. Et c'est parce que l'Érythrée a rejeté cette exigence qu'il a fallu mettre son armée d'occupation en déroute et libérer Badme. L'Érythrée avance une nouvelle fois la même position quant aux autres parties du territoire

/...

éthiopien qu'elle continue d'occuper, celle-là même que la Délégation de haut niveau avait rejetée, tout comme l'avait fait auparavant la médiation des États-Unis et du Rwanda.

Il devrait donc être clair qu'en informant le Conseil de sécurité de sa décision d'accepter l'Accord-cadre, l'Érythrée ne visait qu'à tromper. Même ceux qui étaient prêts à accorder à l'Érythrée le bénéfice du doute doivent s'en convaincre, maintenant que l'Érythrée fait marche arrière. En fait, l'Érythrée n'a jamais bougé d'un pouce et, en réitérant la position qui a toujours été la sienne, elle montre à quel point il lui est difficile d'accepter les principes sur lesquels repose l'Accord-cadre de l'OUA. Et c'est cette résistance même qui a rendu nécessaire la bataille de Badme et la déroute de son armée d'occupation.

L'insincérité des autorités érythréennes paraît sans borne, même pour les questions qui sont claires comme le jour. Pour rétablir sa souveraineté sur Badme, l'Éthiopie a dû consentir de lourds sacrifices en vies humaines, qui n'auraient pas été nécessaires si l'Érythrée avait accepté le plan de paix de l'OUA. Et c'est sans vergogne aucune que l'Érythrée voudrait maintenant faire croire au monde, comme en témoigne la déclaration susmentionnée de son Ministre des affaires étrangères, qu'elle s'est retirée de Badme en application de l'Accord-cadre de l'OUA.

Force nous est donc de réitérer ici les éléments clefs de la déclaration que le Ministre éthiopien des affaires étrangères a faite le 10 mars 1999, et que l'Éthiopie considère comme des conditions sine qua non du règlement d'une crise provoquée par l'Érythrée :

a) La seule façon dont l'Érythrée pourrait prouver qu'elle accepte véritablement l'Accord-cadre serait de se retirer immédiatement et inconditionnellement des territoires éthiopiens qu'elle continue d'occuper et de revenir ainsi au statu quo ante, conformément à l'esprit et à la lettre du plan de paix de l'OUA;

b) Compte tenu des lourdes pertes en vies humaines, de la crise humanitaire et des dégâts qui découlent de l'agression érythréenne, l'Érythrée doit assumer l'entière responsabilité de tous les dommages subis par l'Éthiopie.

Nous en appelons une fois de plus à la communauté internationale, comme nous ne cessons de le faire depuis qu'Asmara a perdu toute raison, pour qu'elle affirme, même un peu tard, que l'agression ne saurait être sanctionnée que l'on ne saurait violer impunément les principes du droit international.
